

PROCÈS-VERBAL

Deuxième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, tenue le 12 juin 2024 de 10h00 à 10h30 à la MRC de La Mitis, 1534 Boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Louis-Marie Bastille et à laquelle les membres présents forment quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Louis-Marie Bastille, président et administrateur – délégué de la MRC de Rivière-du-Loup
Mme Sylvie Blanchette, vice-présidente 2 et administratrice – déléguée de la MRC de la Matapédia
M. Bertin Denis, administrateur – délégué de la MRC des Basques
M. Francis St-Pierre, administrateur – délégué de la MRC de Rimouski-Neigette
M. Gérald Beaulieu, administrateur - délégué de la MRC de La Matanie
M. Serge Pelletier, administrateur – délégué de la MRC de Témiscouata
Mme Mélodie Mondor, secrétaire et directrice générale du Collectif régional de développement du BSL
M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier et responsable des finances du Collectif régional de développement du BSL

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mme Anick Beaulieu, directrice des services administratifs et greffière-trésorière adjointe de la MRC de Rimouski-Neigette
Mme Mélissa Fillion, adjointe de direction du Collectif régional de développement du BSL

ÉTAIT ABSENT

M. Bruno Paradis, vice-président 1 et administrateur – délégué de la MRC de La Mitis

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. Louis-Marie Bastille, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RTBSL-CA-2024-06-12/0013

M. Bastille constate le quorum et propose l'ouverture de la deuxième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RTBSL-CA-2024-06-12/0014

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Serge Pelletier et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 janvier 2024
4. Affaires administratives
 - 4.1. Adoption du Règlement sur les règles de régie interne
 - 4.2. Adhésion Assurances FQM
5. Affaires financières

- 5.1. Suivi budgétaire
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. Dépôt au PADTC (volet Table de concertation) du MTMD
 - 6.2. Programme PAGTCP du MTMD
 - 6.3. Programme fédéral - Fonds pour les solutions de transport en milieu rural
- 7. Relations publiques**
 - 7.1. Suivi demande de majoration de la taxe sur les carburants
- 8. Projets spéciaux**
 - 8.1 Embarque BSL – Suivi mise à l’essai
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la réunion**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2024

RTBSL-CA-2024-06-12/0015

Sur une proposition de M. Gérald Beaulieu, il est résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal tel que rédigé.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Il est suggéré de retarder en septembre l’adoption du Règlement sur les règles de régie interne afin de travailler sur une version plus adaptée du document, et conforme au Projet de loi 57.

4.2. ADHÉSION ASSURANCES FQM

Une offre d’adhésion aux assurances de la Fédération québécoise des municipalités est présentée. Elle sera effective à partir de juin et valide pour une durée de 5 ans.

RTBSL-CA-2024-06-12/0016

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (Régie) de souscrire à une police d’assurance responsabilité civile et erreurs et omissions pour ses administrateurs et dirigeants;

CONSIDÉRANT l’offre d’assurance du Fonds d’assurance des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de M. Francis St-Pierre, il est résolu à l’unanimité :

QUE la Régie demande à devenir assurée par le Fonds d’assurance des municipalités du Québec aux fins d’effectuer ses affaires d’assurance avec celui-ci;

QUE la Régie s’engage à respecter le Règlement constituant le Fonds d’assurance des municipalités du Québec de la FQM et ses amendements et la Loi concernant l’activité d’assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion

par voie d'absorption de la Mutuelle des Municipalités du Québec avec celle-ci (PL 21-202) et accepte d'être régie par eux;

QUE la Régie s'engage à faire affaire avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour une durée de cinq (5) ans suivant la date de la conclusion du premier contrat d'assurance;

QUE la Régie ne puisse cesser de faire affaire avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec à l'expiration de ladite période de cinq (5) ans, uniquement après avoir fait parvenir un avis préalable écrit d'une durée de douze (12) mois de son intention de ce faire. Cet avis doit parvenir à la direction générale dudit fonds;

QUE la Régie contracte ses assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire MMQ-ODNA-00040 datée du 1er mars 2024;

QUE le président ou le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

RTBSL-CA-2024-06-12/0017

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (Régie) pour une police d'assurance responsabilité civile et erreurs et omissions pour ses administrateurs et dirigeants d'une valeur de 1 950 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la Régie doivent être financées par ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède actuellement aucune source de financement;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de M. Bertin Denis, il est résolu à l'unanimité de demander une contribution financière non remboursable de 1 950 \$ au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1. SUIVI BUDGÉTAIRE

Un suivi des dépenses encourues est présenté aux administrateurs et administratrice. Le montant de l'adhésion à l'assurance à contracter, ainsi que le total des honoraires professionnels des consultants externes n'y apparaît pas pour le moment.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. DÉPÔT AU PADTC (VOLET TABLE DE CONCERTATION) DU MTMD

Dans ce programme d'aide au développement du transport collectif, la demande doit être faite par une MRC, pour l'ensemble de celles-ci. La MRC de La Mitis se porte volontaire pour ce faire. Le CRD serait toutefois mandaté, pour le moment, de la coordination des démarches

administratives de la Régie. Une demande d'appui de la part des autres MRC participantes devra être obtenue. Un gabarit de résolution sera fourni pour l'adoption lors des conseils de MRC.

Le CRD contribuera à la hauteur d'une somme maximale de 25 000\$ à partir des revenus éoliens régionaux.

6.2. PROGRAMME PAGTCP DU MTMD

Une demande de veille des programmes gouvernementaux dans lesquels il serait possible d'obtenir des subventions avait été précédemment formulée par le conseil. Parmi ceux-ci, le *Programme d'aide gouvernemental au transport collectif de personnes*, mais aucun dépôt ne sera fait puisque l'échéance est trop courte avant la fin du programme.

6.3. PROGRAMME FÉDÉRAL - FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN MILIEU RURAL

Le volet 2 – *Subvention de conception et planification* de ce programme fédéral opérant en continu, aucune demande de fonds ne sera faite pour l'instant.

7. Relations publiques

7.1. SUIVI DEMANDE DE MAJORATION DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS

De nombreuses démarches ont été faites à ce jour pour obtenir une majoration de la taxe sur les carburants :

- 3 octobre 2023 : Dépôt de l'entente intermunicipale et demande de constitution de la Régie de transport du BSL au MAMH
- 5 octobre 2023 : 1ere rencontre du CA provisoire de la Régie de transport du BSL et lancement des demandes d'appuis
- 30 octobre 2023 : présentation au comité plénier de la Ville de Rimouski pour la conclusion d'une entente sur le partage de la taxe
- 16 novembre 2023 : Présentation du dossier à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault
- 24 novembre 2023 : Présentation du dossier à la députation provinciale lors d'une rencontre de la TREMBSL
- 21 décembre 2022 : Décret de constitution de la Régie par la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest
- 22 décembre 2023 : Dépôt de la demande de majoration de la taxe sur les carburants au ministre des Finances, monsieur Éric Girard
- 13 janvier 2024 : Constitution officielle de la Régie via l'avis publié à la Gazette officielle du Québec
- 18 janvier 2024 : Premier CA de la RTBSL
- 31 janvier 2024 : Rencontre de l'équipe de la direction du ministère du Transport et de la mobilité durable
- 3 avril 2024 : Participation au Forum régional sur la mobilité durable de Chaudière-Appalaches organisé par le CRE de cette région
- 10 avril 2024 : Participation au Forum national de la Fondation Rues Principales
- 17 avril 2024 : Participation au Forum national de l'action climatique organisé par le réseau national des CRE

- 16 mai 2024 : Présentation des demandes de la région à la députation régionale à l’occasion de la TREMBSL
- 29-30 mai 2024 : ministre Guilbault et ministre Girard interpellés sur le dossier à l’occasion de l’assemblée des MRC de la FQM

Un sondage a été réalisé pour évaluer l’acceptation sociale d’une hausse de la taxe sur les carburants. Les résultats démontrent une très grande adhésion au projet. Dans un souci de transparence et puisqu’il s’agit de fonds publics, l’intégralité des résultats du sondage effectué par Segma Recherche sur le transport collectif au Bas-Saint-Laurent sera disponible sur le site web du CRD, dans la section *Régie du transport du Bas-Saint-Laurent*.

8. Projets spéciaux

8.1 EMBARQUE BSL – SUIVI DE LA MISE À L’ESSAI

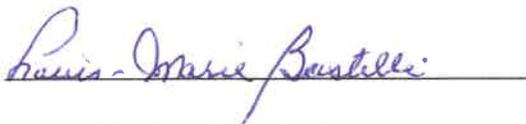
Une ressource a été embauchée pour coordonner le projet Embarque BSL. La mise à l’essai s’est tenue du 13 au 25 mai en collaboration avec des ressources des MRC. Les 2 enjeux principaux sont que les destinations de départ doivent être préalablement dans la plateforme et l’impossibilité d’indiquer le nombre de places restantes par véhicule. Les correctifs seront apportés avant la mise en ligne officielle à l’automne 2024.

9. Période de questions

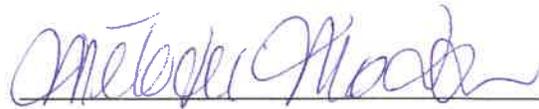
Aucune personne ne s’est présentée à la séance publique.

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l’unanimité que l’assemblée soit levée.



Louis-Marie Bastille, président



Mélodie Mondor, secrétaire

